- o −1,0 M€ pour le site de Paris 15 correspondant à un paiement des dernières situations en 2022.
- o −2,3 M€ pour le site de Paris 15 : transfert comptable sur l'AP d'amélioration continue.
- o −2,0 M€ pour le site de Paris 17 : transfert comptable sur l'AP d'amélioration continue.

Projets	Budgété avant le BS 2021 (en M€)	BS 2021 (en M€)	Total budgété après le BS 2021 (en M€)
Plan prévention	12,5	0,0	12,5
Reconstruction IP 13	144,7	-14,0	130,7
Rénovation Saint-Ouen	48,5	3,9	52,4
Romainville	2,7	0,0	2,7
Cométhanisation SIAAP SYCTOM	13,7	0,0	13,7
Méthanisation SIGEIF SYCTOM	0,6	0,0	0,6
Améliorations continues des sites	22,3	5,4	27,7
Extension des consignes de tri	31,2	-8,6	22,6
Frais d'équipement général	3,7	-0,1	3,6
Total des dépenses d'équipement	279,9	-13,4	266,5

Synthèse la Décision Modificative (DM) 2021

Il est nécessaire d'ajuster les comptes d'opération pour le compte de tiers afin de finaliser les écritures de fin d'année :

Chapitre / Article	Prévu avant la DM 2021-1	DM 2021-1	Budget total voté
Chapitre/Article 458146 : Travaux exécutés pour le compte du tiers SIGEIF (dépenses)	53 328,00	106 000,00	159 328,00

Chapitre / Article	Prévu avant la DM 2021-1	DM 2021-1	Budget total voté
Chapitre/Article 458246 : Travaux exécutés pour le compte du tiers SIGEIF (recettes)	53 328,00	106 000,00	159 328,00

2.3.ter Synthèse du budget primitif (BP) 2022

Les principaux points du BP 2022 sont les suivants :

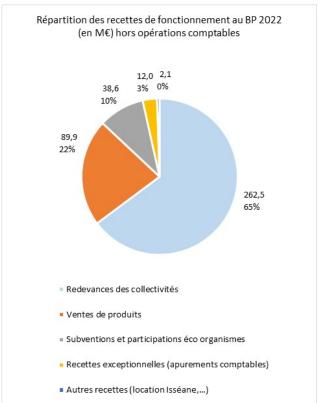
- Des contraintes croissantes sur la période 2022 2029 et une réponse reposant sur la maîtrise du budget d'exploitation et sur l'activation du levier tarifaire : le Syctom va subir la forte hausse de la TGAP (surcoût cumulé de 248 M€ d'ici fin 2029). Par ailleurs, il maintient son ambition sur la prévention en continuant d'augmenter l'enveloppe de 3 %. Dans ce cadre, il est nécessaire de continuer à actionner le levier tarifaire.
- <u>La poursuite des grands projets en 2022 à hauteur de 228 M€ de crédits de paiement</u> : avec la suite des travaux de la nouvelle UVE IP13, le renouvellement du site de Saint-Ouen avec la dernière ligne de traitement des fumées et les études liées à l'opération Romainville Bobigny. Ces dépenses d'équipement seront en majorité financées par l'émission d'obligations vertes (« green bonds »), à hauteur de 157 M€.

Conformément aux perspectives tracées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le budget primitif ne dégage aucune marge de manœuvre au-delà de la couverture obligatoire de la dotation aux amortissements. Cela signifie que l'évolution tarifaire proposée pour 2022 permet uniquement de maintenir le niveau d'épargne brute du Syctom à son minimum réglementaire, le corolaire de cela étant un recours maximal à l'emprunt pour le financement de la poursuite du plan d'investissement.

I - <u>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u> : 405,1 M€ / 381,2 M€ au BP 2021

La structure des recettes de fonctionnement est stable par rapport au BP 2021. Les redevances représentent la principale ressource du Syctom (262,5 M€ soit 65 %) suivie des ventes de produits (89,9 M€ soit 22 %) puis des recettes des Eco-

Organismes (38,6 M€ soit 10 %).



Recettes de fonctionnement (en M€)	BP 2021	BP 2022	BP 2022 vs BP 2021
Redevances des collectivités	248,2	262,5	14,3
Ventes de produits	81,9	89,9	8,1
Sous total recettes d'exploitation	330,0	352,4	22,3
Subventions et participations éco organismes	36,1	38,6	2,5
Autres recettes (location Isséane,)	1,6	0,8	- 0,8
Recettes exceptionnelles (apurements comptables)	13,5	12,0	- 1,5
Recette d'ordre (reprise de subventions transférables)	-	1,3	1,3
Total global des recettes de fonctionnement	381,2	405,1	23,9

A) Les recettes directes d'exploitation : 352,4 M€ / 330 M€ au BP 2021

1) Les redevances : 262,5 M€ / 248,2 M€ au BP 2021

Les hypothèses d'évolution de tonnages pour l'année 2022 :

Elles ont été établies à partir des derniers tonnages connus à la date de l'élaboration de ce budget, soit les 8 premiers mois de l'année 2021. Il en ressort une augmentation globale de 5,1 % par rapport au tonnage du BP 2021.